



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

Sous-direction de l'éducation routière et du permis de conduire

Bureau des ressources, de la formation et de l'animation du réseau des DPCSR
et IPCSR (BRF)

**A
V
I
S
D
E
S
T
A
G
E**

PERFECTIONNEMENT A LA CONDUITE DES MOTOCYCLETTES

Dates : - du 05/06/2023 à 09h30 au 07/06/2023 à 12h00 (6 places IPCSR) ;
- du 07/06/2023 à 13h30 au 10/06/2023 à 16h00 (6 places IPCSR) ;
- du 12/06/2023 à 09h30 au 14/06/2023 à 12h00 (6 places IPCSR) ;
- du 14/06/2023 à 13h30 au 16/06/2023 à 16h00 (6 places IPCSR).

Durée : 2 jours et demi

Lieu : INSERR à Nevers (58)

Public cible : IPCSR et DPCSR qualifiés pour la moto.

Objectifs de la formation :

- Connaître les équipements récents des véhicules deux-roues motorisés et comprendre les principes de fonctionnement des dernières technologies mises en œuvre dans le domaine de la conduite routière ;
- Maintenir les compétences de conduite concernant la conduite des véhicules deux-roues motorisés

Programme :

Théorie :

- Rappel sur l'évolution des caractéristiques techniques et technologiques des véhicules ;
- Présentation des différentes façons d'aborder une trajectoire ;
- Présentation de la gestion du demi-tour dans différentes configurations.

Pratique :

- Reprise en main encadrée et personnalisée ;
- Manœuvres sur piste sur des véhicules deux roues motorisés : exercices de maniabilité, exercices de freinage et de freinage d'urgence ;
- Conduite sur route des véhicules deux roues motorisés.

Contexte : Les agents de la filière sécurité routière doivent conserver leur niveau d'expertise face aux évolutions technologiques et rester pertinents dans leurs commandes et les éléments fondant leurs évaluations.